



Déplacement du Président sur Paris.

Intervention du Président de la CTG lors de la conférence de presse des Régions de France

Depuis lundi 06 novembre 2017, le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane est à Paris, un déplacement jalonné par de nombreuses rencontres avec les cabinets du gouvernement et un point d'orgue : son intervention lors de la conférence des Régions de France, ce mercredi 8 novembre 2017 à 16h (heure de Paris).

Pour mémoire, le Président de la République Emmanuel Macron, lors de son passage en Guyane, a annoncé un certain nombre de mesures qui seraient mises en œuvre sur le territoire, en tenant compte de son contexte et de ses spécificités.

Ainsi, le Président Rodolphe Alexandre est parti à la rencontre des différents conseillers du gouvernement, en particulier ceux du 1^{er} Ministre et du ministère de l'Outremer, afin de déterminer les déclinaisons opérationnelles relatives à ces annonces. Il est revenu sur les accords proposés concernant notamment les contrats aidés, les minimas sociaux (RSA/RSO), le numérique et le développement économique dont le secteur pétrolier. Sur ce dossier, il est à rappeler que le recours de la Collectivité Territoriale a été maintenu par l'exécutif.

En marge de ces réunions, le Président Alexandre a tenu à être présent lors de la conférence de presse des Présidents des Régions de France, dont le sujet est la formation professionnelle et s'organise en «18 réformes pour relever les défis de la société des compétences et de la bataille pour l'emploi ». Elle s'inscrit dans le cadre de la concertation sur l'apprentissage qui sera lancée par le Ministre du travail, de l'Education nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La Guyane, on ne peut l'ignorer, a le taux de chômage le plus important de France et sa population est de loin la plus jeune. Autant d'éléments qui font de la formation professionnelle, un enjeu majeur pour le territoire.

Cependant, le constat est que l'offre est, comme pour les autres régions ultramarines, restreinte en locale, avec certaines filières entièrement externalisées. Une contrainte qui limite l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage pour les jeunes ultramarins qui doivent faire face au coût, à l'éloignement et à l'isolement lors de leurs études en dehors des territoires d'origine, impactant le potentiel de leur réussite.

Un constat commun et des propositions qui font l'objet d'un volet spécifique « Outremer » que le Président Rodolphe Alexandre a présenté, au nom de ses homologues ultramarins, lors de la conférence. L'objectif a été de sensibiliser aux conditions d'apprentissages des ultramarins afin que des dispositifs d'accompagnement sur la mobilité, soient inclus dans la proposition de réforme, pour que tous les enfants de la République puissent accéder à la formation professionnelle, quel que soit leur territoire d'origine.

COMMUNIQUÉ